



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des performances des participants/des effets des activités de formation

Type de pratique: excellente pratique

Institut: Académie de droit européen (ERA)

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Système d'évaluation et d'analyse d'impact
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>L'ERA utilise ce mécanisme dans le cadre du système d'évaluation et d'analyse d'impact pour les ateliers de formation qui mettent en œuvre des modules de formation dans le domaine du droit européen de la famille, pour la Commission européenne.</p> <p>Afin d'évaluer si les ateliers organisés ont été mis au point de manière efficace, un processus en deux étapes a été instauré.</p> <p>Immédiatement après l'atelier, tous les participants sont invités à remplir un <i>questionnaire d'évaluation</i> détaillé, portant sur la qualité de l'atelier même. Ces formulaires d'évaluation comprennent également des questions sur le contenu et la méthodologie du séminaire, les matériels de formation fournis et la qualité des contributions des formateurs.</p> <p>Outre ce retour d'information immédiat, un formulaire <i>d'évaluation à moyen terme</i> visant à évaluer les résultats et les effets de l'atelier à plus long terme est également envoyé aux participants. Grâce au rappel effectué par l'organisateur de l'atelier avant la fin de celui-ci et à un petit souvenir offert en guise de remerciement pour avoir rempli le formulaire d'évaluation initiale, il a été possible de collecter les réponses d'environ 90 % des participants. Les réactions reçues par l'intermédiaire des formulaires d'évaluation à moyen terme étaient moins nombreuses (environ 50 %), mais donnaient néanmoins une indication des effets de l'atelier.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Académie de droit européen (ERA)

	<p>Metzer Allee, 4 54295 Trèves, Allemagne Téléphone: + 49 651 93737-0 Fax: + 49 651 93737-773 Courriel: info@era.int Site internet: https://www.era.int</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>La méthode d'évaluation combinée décrite correspond aux niveaux 1, 2 et 3 du modèle Kirkpatrick d'évaluation de la formation.</p> <p>Au même titre que la pratique «Besoins de formation, évaluation et analyse d'impact» décrite dans le cadre de l'«évaluation des besoins de formation», cette méthode représente un bon exemple du lien entre l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation de la formation et peut être considérée comme une EXCELLENTE PRATIQUE dont la transposition est recommandée.</p>

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)